



FONDATION  **pour les MONUMENTS HISTORIQUES**
sous l'égide de la Fondation de France

CHRONIQUES DE LA FONDATION N° 1 - JANVIER 2013

Éditorial

Est-ce bien raisonnable ?

Développer, par les temps qui courent, une fondation ayant pour objet la sauvegarde, le partage, l'avenir des monuments historiques publics et privés, est-ce bien raisonnable ?

Faire appel à la générosité des passionnés de patrimoine, dont certains sont déjà en charge d'un monument historique, est-ce bien raisonnable ?

La Fondation pour les Monuments Historiques, créée en 2008, sous l'égide de la Fondation de France, a soutenu depuis 4 ans des projets de sauvegarde et de mise en accessibilité de monuments historiques privés et publics ainsi que des bourses d'études, pour un montant global de près de 500 000 €.

Son soutien financier aux porteurs de projets vient compléter les aides institutionnelles (Directions Régionales des Affaires Culturelles,

Conseils régionaux, Conseils généraux...), malheureusement en baisse constante, mais aussi les aides d'autres mécènes.

Ne nous leurrons pas : l'avenir de la conservation des monuments historiques passe par le mécénat. Et nous pouvons tous construire cet avenir : après tout, les grands mécènes de l'histoire n'étaient-ils pas des individus passionnés par l'art et la beauté ? Les dispositions fiscales peuvent aider à la vertu, mais, amoureux du patrimoine, en charge ou non de la gestion d'un monument historique, nous pouvons et nous devons nous sentir concernés par cette cause. Cessons de penser que les mécènes, ce sont les autres.

Assumer la responsabilité d'un monument historique est en soi peu raisonnable. Raison de plus pour faire rimer passion avec raison !

Joseph Henriot
Président

Ce sont plus de 43 000 édifices inscrits ou classés, en France, qu'il est nécessaire de préserver. Or, leur avenir est réellement menacé.

La Fondation pour les Monuments Historiques a attribué depuis 2009, près de 200 000 € d'aides à projets, sélectionnés par le jury « restauration ».

En 2013, année du centenaire de la loi relative à la protection des monuments historiques, 60 000 € seront répartis entre les projets sélectionnés.

Le jury « restauration »

Sous la présidence de Jean-Pierre Bady, il se compose de 7 membres : Claude Aguttes, Jean-François de Canchy, Pierre-Antoine Gatier, Christophe Ghenassia, Henri de Lépinay, Hervé Le Lous (pour la Fondation Le Lous).

La sélection effectuée par le jury est validée par le Comité exécutif de la Fondation.

Chantiers-écoles

En 2013, la Fondation pour les Monuments Historiques crée un nouvel appel à projets : la restitution d'un décor peint, sous forme de chantier-école, en partenariat avec l'École d'Avignon. Une dotation de 10 000 € viendra soutenir le travail des étudiants qui participeront à ce chantier, encadrés par leur école.

Sauvegarder



Que sont-ils devenus ?

Église de Villevillon, Les Autels-Villevillon (Eure-et-Loire).

Notre-Dame de Villevillon, inscrite au titre des monuments historiques en 2006, connaît depuis 1960 plusieurs vagues de travaux. En 2009, la Fondation pour les Monuments Historiques lui attribue une aide de 5 000 € pour restaurer la grande baie flamboyante (pierre et vitraux). Les travaux ont été inaugurés le 25 août 2012.

« **Le soutien de la Fondation nous a permis d'amorcer d'autres subventions** », souligne Jean Leteinturier-Laprise, président de l'association maître d'ouvrage des travaux.



Four à chaux de La Tour sur Orb (Hérault).

Des bâtiments de fours à chaux sur une propriété familiale, qui malheureusement se dégradent, emportant avec eux la mémoire de cette activité florissante au XIX^e siècle : en 2012, la Fondation pour les Monuments Historiques vient compléter les aides de la DRAC, des collectivités locales et du mécénat, en attribuant 5 000 € pour les travaux de mise en sécurité. L'inauguration des travaux a eu lieu le 30 septembre 2012 et la réhabilitation du site permet de faire vivre ce lieu à la fois touristique et écologique.

Les monuments historiques font partie de notre patrimoine commun et doivent être accessibles à tous. Les projets soutenus par la Fondation pour les Monuments Historiques visent à favoriser leur accessibilité aux personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Depuis 2009, près de 200 000 € ont été attribués pour des projets permettant l'accès aux monuments et aux jardins.

En 2013, 50 000 € seront répartis entre les projets d'accessibilité aux monuments et jardins.

Entre innovations et adaptations : l'actualité de la conservation-restauration

La Fondation pour les Monuments Historiques soutient les *Rencontres inter-formations des étudiants en conservation-restauration*. Deux journées consacrées à l'avenir des jeunes diplômés, à l'évolution de ces professions et aux innovations techniques de la restauration. Un partage d'expériences et des échanges qui illustrent le dynamisme d'une filière capitale pour la conservation des monuments historiques.

Les 25 et 26 janvier 2013.

<http://rencontreinterformation2013.wordpress.com/>

Le jury « Accessibilité »

Sous la présidence d'Éric Molinié, il se compose de 5 membres : Christophe Ghénassia, Jean de Lambertye, Serge Macel, Sandrine Sophys-Véret.

La sélection effectuée par le jury est validée par le Comité exécutif de la Fondation.

Que sont-ils devenus ?

Laminoir des Forges de Paimpont (Ille-et-Vilaine).

En 2011, la Fondation pour les Monuments Historiques, a contribué, grâce à son soutien de 10000 €, à la mise aux normes « handicap » des accès principaux du laminoir, les travaux de mise en sécurité ayant été réalisés au préalable.

Château de la Bourbansais, Pleuguenec (Ille-et-Vilaine).

Les jardins de la Bourbansais, créés sous Louis XV, attirent chaque année près de 130000 visiteurs. En 2010, le processus de labellisation « Tourisme et Handicap » est lancé ; en 2011, la Fondation pour les Monuments Historiques a contribué, grâce à une aide

de 5000 €, à la réalisation d'un plan directionnel multi-sensoriel et au financement de fauteuils roulants, désormais utilisables par le public.

Musée du Saut du Tarn, Saint-Juery (Tarn).

Le musée développe des activités pédagogiques sur des thèmes liés à la révolution industrielle. Il bénéficie du label « Tourisme et Handicap » pour le handicap intellectuel. En 2011, la Fondation pour les Monuments Historiques, grâce à son soutien (5000 €), a participé au projet de découverte des collections par la sollicitation sensorielle : audio-description, signalétique en braille, sonorisation totale des lieux.

Le Tour de France cycliste

En 2013, la France fête la 100^e édition du Tour... et les 100 ans de la loi relative aux monuments historiques. Une belle occasion de mettre en place un partenariat afin de faire connaître les monuments historiques qui jalonnent les routes de France et du Tour.

Une opération de sensibilisation aux monuments historiques : nous en parlerons.



Pour sauvegarder les monuments historiques, il est essentiel d'entretenir et de développer les savoir-faire qui leur sont liés. Voilà pourquoi la Fondation pour les Monuments Historiques attribue des bourses d'études aux étudiants se formant dans les métiers d'art ou entreprenant des recherches dans le domaine du patrimoine. Plusieurs écoles et universités sont partenaires de la Fondation.

Depuis 2009, près de 60000 € ont été attribués à une vingtaine d'étudiants.

Pour 2013, les bourses étant attribuées en début d'année, 20000 € ont déjà été répartis entre 12 lauréats (sur 24 dossiers reçus). Leurs noms seront dévoilés lors de la remise des aides et bourses d'études, le 16 mai 2013.

Bourses « réorientation-reconversion » : une nouvelle catégorie de bourses qui permet à des étudiants plus âgés, désirant se reconvertir ou approfondir leurs connaissances dans un métier en rapport avec le patrimoine, de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour mener à bien leur projet.

Le jury « bourses d'études »

Sous la présidence de Benoît Bassi, il se compose de 5 membres : Dominique Flahaut, Jean-Michel Delisle, Jérôme Fromageau, Isabelle Sequeira. Il se réunit en principe une fois par an, en septembre, les dossiers devant être adressés à la Fondation début août.

Le comité exécutif qui valide définitivement le montant des bourses attribuées suit généralement l'avis du Jury.

Partenariats

En 2012, la Fondation pour les Monuments Historiques a signé plusieurs partenariats avec des établissements de formation (École d'Avignon, École de Condé...). Ces conventions permettent une meilleure collaboration entre l'étudiant et la Fondation.

Que sont-ils devenus ?

Line Touzeau, boursière « recherche » en 2009 : sa thèse a été publiée chez l'Harmattan (collection « Droit du patrimoine culturel et naturel ») sous le titre *Architecture contemporaine et patrimoine, recherche sur l'intérêt public et la propriété en droit de la culture*.

Roxane Perrin, boursière « recherche » 2010 pour son mémoire *L'Art contemporain, un moyen de sauver les édifices catholiques menacés en France métropolitaine ?* Roxane vient de créer une entreprise d'ingénierie culturelle et travaille actuellement sur un projet de reconversion d'une abbaye avec une agence d'architectes.
Quatromano: patrimoine.entreprise@gmail.com



Cédric Courtois, boursier « métiers d'art » en 2011 : formé à la taille et à la gravure sur pierre (Lycée Camille Claudel, Remiremont, Vosges), il a suivi un cursus dans la sauvegarde du patrimoine historique français et a créé son propre atelier.
courtois.sculpteur@gmail.com

Afin de construire l'avenir des monuments historiques, la Fondation soutient la recherche et informe le public sur les enjeux modernes des monuments historiques. Elle mène des actions de sensibilisation en participant à des conférences, des colloques et en favorisant la publication d'ouvrages (*Les monuments historiques, acteurs du développement durable*).

La Fondation pour les Monuments Historiques soutient les journées d'étude *La loi de 1913 relative à la protection des monuments historiques et leurs abords: 100 ans plus tard, quelle protection pour quel patrimoine ?*, organisées par l'université d'Angers, les 7 et 8 février 2013.

La Fondation pour les Monuments Historiques participe et apporte une contribution financière au colloque organisé par les VMF: *Un siècle de protection des monuments historiques, pour quel avenir ?* Unesco, les 12 et 13 juin 2013



Le retable d'Issenheim pour les non-voyants

Comment permettre aux aveugles de voir des images planes, des couleurs, une histoire mais aussi un style, une façon de s'exprimer propre à Grünewald ?

Le musée Unterlinden, à Colmar, présente la copie sculptée du retable pour les non-voyants, dans la salle dédiée au retable. Un texte audio-guidé vient compléter le « touché » des panneaux en tilleul (même bois que l'œuvre d'origine).